



RSSIAP 3

RECYCLAGE DU DIPLOME CHEF DE SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE ET D'ASSISTANCE À PERSONNES

PUBLIC VISÉ

Chef de service d'un Service de Sécurité Incendie souhaitant effectuer son recyclage triennal.

PRÉ REQUIS

Titulaire du diplôme SSIAP, d'une équivalence.
Qualification de secourisme

DURÉE

21 heures

NOMBRE DE PARTICIPANTS

15 maximum

OBJECTIF

Maintenir les connaissances théoriques et pratiques nécessaires pour occuper la fonction de chef de service d'un service de sécurité incendie et d'assistance à personnes.

Moyens pédagogiques

- Exposé participatif
- Application sous forme de mise en situation
- Films
- Supports pédagogiques remis aux stagiaires

Moyens techniques

- Vidéoprojecteur
- Ordinateur
- Plateau technique (SSI, PC sécurité...).

Moyens d'encadrement

- Formateur SSIAP3.

MODALITÉS DE SUIVI DE L'EXÉCUTION DU PROGRAMME ET D'APPRÉCIATION DES RÉSULTATS

- Feuille d'émargement
- Évaluation des acquis par des mises en situation sous forme de jeux de rôles
- Évaluation de la satisfaction des stagiaires en fin de formation
- Attestation de formation triennale



RSSIAP 3

RECYCLAGE DU DIPLOME CHEF DE SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE ET D'ASSISTANCE À PERSONNES

PROGRAMME

SEQUENCE 1 : LA RÉGLEMENTATION INCENDIE – 5H

- Règlement de sécurité dans les ERP : dispositions générales, particulières et spéciales
- Règlement de sécurité dans les IGH
- Rappel des textes sur les moyens de secours
- Rappel sur le Code du travail
- Rôle du chef de service de sécurité incendie en qualité de membre de jury aux examens SSIAP
- Connaissance de l'arrêté du 2 mai 2005

SEQUENCE 2 : NOTIONS DE DROIT CIVIL ET PÉNAL – 2H

- La délégation de pouvoir et la délégation de signature
- La responsabilité civile et la responsabilité pénale
- Le délit de mise en danger de la vie d'autrui.

SEQUENCE 3 : FONCTION MAINTENANCE – 2H

- Contextes d'obligations réglementaires
- Aspects juridiques :
 - Les contrats avec obligation de moyens
 - Les contrats avec obligation de résultat
- Différents types de contrats :
 - Le contrat de types « prédictifs »
 - Le contrat de types « correctifs » ou « curatifs »
- Normalisation.

SEQUENCE 4 : ÉTUDE DE CAS – 3H

- Rappel de la méthode
- Lecture de plan.

SEQUENCE 5 : L'ACCESSIBILITE DES PERSONNES HANDICAPÉES – 2H

- Les dispositions réglementaires :
 - Les commissions d'accessibilité
 - Les exigences réglementaires générales
 - Les exigences dimensionnelles et qualitatives
 - Autorisation de travaux (composition du dossier, réunion de chantier...)
 - Visite, réception par la commission d'accessibilité

SEQUENCE 6 : ANALYSE DES RISQUES – 5H

- Évaluation du maintien du niveau de sécurité (protection des personnes et des biens)
- Le document unique : évaluation des risques professionnels pour la sécurité des travailleurs (rappel)
- Le plan de prévention (rappel)
- Évaluation des risques de travaux par points chauds (rappel)
- Étude d'un cas pratique

SEQUENCE 7 : MOYENS DE SECOURS – 2H

- Moyens d'extinction incendie (internes et externes, entretiens et vérifications)
- Moyens d'alerte des secours
- Dispositions visant à faciliter l'intervention des secours
- Connaître et savoir exploiter un SSI